

**Reconnaissance  
des acquis  
et des compétences :**

élément stratégique  
pour l'apprentissage  
tout au long de la vie

**Résumé du projet**

*Charte pour l'apprentissage  
tout au long de la vie,  
d'un cadre technique  
et d'un mode  
de financement*





## Introduction

Pour s'adapter à la mondialisation des marchés et à la compétition internationale, à la rapidité du développement des technologies de l'information et des communications (TIC), aux changements sociaux accélérés, au maintien ou à la réinsertion dans le marché du travail, au renouvellement rapide des connaissances, les adultes d'aujourd'hui doivent posséder une formation suffisante et mettre continuellement à jour leurs connaissances ainsi que leurs compétences afin de s'adapter à ces nouvelles réalités<sup>1</sup>.

À cet égard, l'Université du Québec (UQ) fait de l'accessibilité aux études l'une de ses priorités. Ses politiques et règlements recèlent maints énoncés qui la font loger à l'enseigne des buts ou encore des finalités de l'UQ et tout au long de son histoire, l'affirmation de cette accessibilité a été suivie d'actions concrètes dans lesquelles elle s'est actualisée<sup>2</sup>. Au premier chef, mérite d'être signalée la créativité dont l'UQ a toujours su faire montre en matière d'organisation des programmes. On n'a qu'à penser à la création de programmes courts, de certificats, de DESS, de programmes par cumul, pour ne mentionner que ceux-ci, qui constituent autant de manières de répondre aux besoins divers de formation de la population québécoise. Mais rendre les études universitaires accessibles, c'est aussi mettre en place des conditions d'admission qui permettent à diverses clientèles de voir les portes de l'université s'ouvrir pour elles.

Dans ce contexte, il importe de considérer la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) comme un des moyens mis à la disposition de l'apprentissage tout au long de la vie (MEQ-MESS, 2004) et de refléter ce principe dans différentes actions. C'est dans cette perspective que les membres du Groupe de réflexion et d'action sur la reconnaissance des acquis (GRAC) présentent les résultats de leurs travaux. Ce résumé expose un projet de *Charte de l'apprentissage tout au long de la vie*, un cadre technique pour la RAC ainsi qu'une proposition de financement. Le lecteur est invité à consulter le rapport, joint à ce résumé, pour connaître l'état de la situation et les bonnes pratiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie de même qu'en matière de RAC, mais aussi pour obtenir davantage d'informations sur les contenus abordés dans ce texte.

---

<sup>1</sup> Conseil de la science et de la technologie, 2009; MELS, 2005; MEQ, 2002; MEQ-MESS, 2004.

<sup>2</sup> Évolution des conditions d'admission, création de politiques, évolution du concept de RAC, développement de l'offre de cours et de programmes adaptés aux besoins des diverses clientèles, préoccupation pour l'accessibilité aux études et la mobilité entre les établissements, création de programmes conjoints, enseignement à distance, emplacement des campus dans la province, efforts de la recherche institutionnelle, contribution du réseau de l'UQ au développement des régions, etc.

## 1. IMPACTS DE LA RAC

La mise en place de mécanismes favorisant la reconnaissance des acquis et des compétences comporte de nombreux avantages pour les établissements universitaires. Aussi, les membres du GRAC ont fait état des impacts de la RAC sur l'accessibilité aux études universitaires et sur la réussite étudiante.

Les données démographiques en provenance d'études de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC, 2009) et de Statistique Canada (2009) démontrent que la population québécoise connaîtra une variation significative dans sa structure démographique. Aussi, selon Statistique Canada, on remarque que la participation aux études universitaires est en diminution au Canada pour la tranche d'âge de 30 ans et plus alors qu'elle est en croissance chez les plus jeunes.

On note qu'au cours des 20 prochaines années, il y aura une croissance marquée du ratio de dépendance au Québec qui se traduira par une pression économique accrue sur la population active sur le marché du travail. Au cours des 15 dernières années, le nombre d'emplois nécessitant une formation de niveau secondaire a diminué de plus d'un million et durant la même période, le nombre d'emplois nécessitant une formation postsecondaire a augmenté dans une proportion presque identique, il devient évident que les travailleurs québécois devront acquérir une formation de plus haut niveau pour subvenir aux besoins de la population inactive qui occupera une place plus importante dans la société québécoise. Conséquemment, la RAC deviendra un outil essentiel pour introduire cette population à la formation universitaire et la Direction de l'analyse et de la recherche institutionnelle (DARI) de l'UQ (2009)<sup>3</sup> a démontré que le taux de diplomation des étudiants ayant commencé un baccalauréat à temps complet entre 1999 et 2002, augmente en fonction du nombre de crédits reconnus par l'université et que cette tendance est la même au niveau du baccalauréat à temps complet que pour les études à la maîtrise. De plus, les données d'une autre analyse de la DARI (2010) montrent que dans le réseau de l'UQ, les étudiants admis sur une base adulte dans un programme de bachelier connaissent une moins bonne réussite dans leurs études que les finissants des établissements d'enseignement collégial, et ce, quel que soit le nombre de crédits qui leur sont reconnus et peu importe s'ils sont inscrits au baccalauréat à temps plein ou à temps partiel. Les étudiants adultes ont-ils plus de contraintes limitant leurs succès? Pourtant, on constate que la RAC garantit un meilleur succès à ceux qui en bénéficient.

Les membres du GRAC sont d'avis que la mise en place d'un système de RAC peut avoir une influence sur l'accessibilité aux études postsecondaires et accroître la réussite étudiante. C'est dans cette perspective qu'ils considèrent la RAC comme un élément stratégique pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie.

## 2. CHARTE DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

La présente charte est le fruit d'une collaboration entre les établissements du réseau de l'UQ. Par son caractère public, qui la met de façon particulière au service de la société québécoise, l'UQ favorise la plus grande accessibilité possible aux études universitaires et elle réaffirme cette

---

<sup>3</sup> Université du Québec (2009). *Reconnaître les acquis de nos étudiants a-t-il un impact sur leur réussite scolaire?*, Québec, Université du Québec, 15 pages. [En ligne]. [http://www.quebec.ca/dri/publications/Cheminement%20et%20RAC\\_corr.pdf](http://www.quebec.ca/dri/publications/Cheminement%20et%20RAC_corr.pdf) (document consulté le 6 mai 2010).



responsabilité en se dotant d'une charte ayant pour objet la valorisation de l'apprentissage tout au long de la vie.

## 2.1 Considérations de la Charte

**CONSIDÉRANT** l'adhésion de l'UQ à la philosophie de l'apprentissage tout au long de la vie conçu comme processus selon lequel les personnes, quel que soit leur âge, acquièrent et développent, durant leur vie entière, leurs connaissances, leurs qualifications ou leurs aptitudes<sup>4</sup>;

**CONSIDÉRANT** le droit de chaque personne qui en a le potentiel au soutien à l'apprentissage tout au long de la vie<sup>5</sup>;

**CONSIDÉRANT** les multiples enjeux individuels et collectifs posés par la société et l'économie du savoir, tels que l'évolution des milieux de travail, la participation active et éclairée à la vie citoyenne et démocratique, la perspective d'un enrichissement personnel et culturel ainsi que les besoins de formation que suscitent ces réalités;

**CONSIDÉRANT** la diversité du réseau de l'UQ et son implantation dans plusieurs régions, ses établissements à vocation générale ou spécifique et leur offre de formation conçue en lien étroit avec les besoins particuliers de développement économique, social et culturel de leurs collectivités;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'UQ de faciliter la plus grande accessibilité possible aux études universitaires pour toute personne qui en a le potentiel et de favoriser sa réussite vers l'obtention d'un diplôme;

**CONSIDÉRANT** la volonté constante de l'UQ d'adapter l'offre de formation et ses modalités pour valoriser et reconnaître l'apprentissage tout au long de la vie;

En regard de l'importance des considérations préalablement énumérées, l'Université du Québec reconnaît les principes suivants pour favoriser une approche valorisée de l'apprentissage tout au long de la vie.

## 2.2 Principes de la Charte

<b>Accessibilité</b>	Assurer la plus grande accessibilité possible aux études universitaires et soutenir la réussite vers l'obtention du diplôme;
<b>Équité</b>	Valoriser et reconnaître de façon juste, objective, transparente, constante et cohérente les connaissances et les compétences acquises en d'autres lieux, d'autres temps et selon des modalités diversifiées;
<b>Flexibilité</b>	Adapter les genres de programmes, les approches pédagogiques, l'offre d'activités, les mesures d'accompagnement et les services aux étudiants;

<sup>4</sup> Delors, 1996; MEQ, 2002; OCDE, 1996; UNESCO, 1972, 1997; Union européenne, 1999.

<sup>5</sup> UNESCO, 1972.

**Qualité**

Assurer par diverses mesures une formation universitaire sanctionnée de haute qualité en lien avec les besoins des personnes et des milieux.

### 2.3 Engagements des établissements du réseau de l'Université du Québec

À la lumière de ces principes, les établissements du réseau de l'UQ s'engagent à :

1. lever les barrières à l'accessibilité aux études universitaires et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie auprès des personnes, des employeurs, du gouvernement et des acteurs des milieux professionnels, communautaires, économiques, culturels et scientifiques;
2. assurer l'évolution de leurs politiques d'études et de leurs règlements généraux, diversifier ses types de programmes d'études et les voies d'accès aux grades et aux diplômes, proposer des programmes d'études créatifs et novateurs afin que les personnes aient accès à l'enseignement supérieur tout au long de la vie;
3. inscrire les actions soutenant l'apprentissage tout au long de la vie dans les processus d'évaluation et d'assurance de la qualité des programmes de formation;
4. accompagner, dans une perspective de persévérance et de réussite, les personnes s'engageant dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie — formation initiale, retour aux études, réorientation, perfectionnement, développement personnel;
5. promouvoir la RAC sous toutes ses formes comme moyen privilégié de soutien à l'apprentissage tout au long de la vie et appuyer les actions structurantes en ce sens;
6. mettre en place un cadre technique pour appuyer les différents intervenants ayant des responsabilités ou des tâches liées au processus de reconnaissance des acquis et des compétences et développer des outils en appui à l'évaluation des acquis extrascolaires;
7. consolider et développer des mécanismes de traitement et d'évaluation des demandes de reconnaissance des acquis de même que des services d'accompagnement des personnes inscrites dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie, notamment pour la reconnaissance des acquis extrascolaires;
8. faire en sorte que, dans une perspective de constante évolution, l'apprentissage tout au long de la vie puisse faire l'objet de recherches, de développements pédagogiques et d'innovation.

### 3. CADRE TECHNIQUE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Inspiré par les bonnes pratiques recensées tant à l'étranger qu'au Canada, les membres du GRAC proposent un cadre technique basé sur des principes et un processus décrit en six étapes. Pour mettre en place celui-ci, les membres du groupe de travail se sont également attardés à clarifier les



types de RAC (scolaires et extrascolaires) et le rôle des principaux intervenants (intervenants académiques, registraire, personnes intéressées à faire une demande, conseiller en RAC). Aussi, le projet de cadre technique identifie les ressources nécessaires à l'implantation de celui-ci. Ces ressources ont été regroupées en deux catégories. La première fait référence aux ressources humaines intervenant dans le processus de RAC et la deuxième catégorie, aux ressources informationnelles requises pour assurer une bonne gestion du processus.

### 3.1 Principes de la reconnaissance des acquis et des compétences

Selon le Conseil supérieur de l'éducation (2000) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005), quatre principes devraient guider la RAC et les membres du GRAC adhèrent à ces derniers. Ces principes sont :

- qu'une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences; en contrepartie, il lui incombe de fournir la preuve qu'elle les possède;
- qu'une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la RAC, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage;
- qu'une personne n'est pas tenue de faire reconnaître à nouveau des acquis ou des compétences évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel;
- que la RAC peut être utilisée à des fins d'admission ou d'obtention de crédits universitaires.

D'autres principes corollaires viennent se greffer à ceux-ci et font appel à la responsabilité sociale des organisations concernées par la RAC. Ces principes sont l'accessibilité, la transparence, la rigueur, l'équité, l'efficacité et la confidentialité.

### 3.2 Processus de reconnaissance des acquis et des compétences en six étapes

Le processus de RAC s'inspire de lectures et de bonnes pratiques recensées dans le milieu de l'enseignement postsecondaire. Il tient également compte des réalités exprimées par les membres du GRAC et il a été construit à partir des principes nommés précédemment. Le processus se divise en six étapes.

#### Étape 1 : Accueil et information sur la RAC

Étape permettant à la personne intéressée de s'informer sur la démarche de RAC et d'établir le contact avec une personne-ressource qui pourra l'assister au moment de la préparation de son dossier.

#### Étape 2 : Étude préliminaire

Étape permettant à la personne intéressée d'obtenir un premier avis concernant le potentiel de reconnaissance des acquis.

### Étape 3 : Préparation et dépôt de la demande

Étape consistant à supporter la personne dans la préparation et le dépôt de sa demande de RAC.

### Étape 4 : Analyse du dossier

Étape au cours de laquelle la personne responsable du dossier, pour le programme visé, vérifie le dossier présenté, analyse la pertinence de la demande en fonction des pièces justificatives soumises par la personne en collaboration avec les différents intervenants.

### Étape 5 : Validation de la demande

Étape, s'il y a lieu, de l'évaluation des acquis par une entrevue, des tests d'évaluation, l'analyse d'un portfolio ou de tout autre instrument en conformité avec les exigences du domaine d'études.

### Étape 6 : Reconnaissance des acquis et des compétences

Étape où la connaissance ou la maîtrise d'une compétence est reconnue officiellement.

Les membres du GRAC sont conscients que les priorités institutionnelles et l'état des travaux en matière de RAC diffèrent au sein des établissements du réseau de l'UQ. Pour ces raisons, il est proposé que ces étapes ainsi que les modalités qui les sous-tendent, soient utilisées avec flexibilité tout en assurant une certaine cohérence.

## **3.3 Ressources nécessaires à l'implantation du cadre technique**

La perspective d'offrir de nouveaux services, afin de mieux répondre aux personnes intéressées à la RAC, nécessite qu'on s'attarde aux ressources nécessaires liées à un processus efficace. Il importe de donner de l'information claire à toute personne et à tout organisme impliqués dans ce type de démarche. L'ajout de la fonction de conseiller en RAC, dans les universités, mérite une attention spéciale<sup>6</sup>. À cet égard, les faits suivants soulignent l'importance de la contribution que pourrait avoir un tel conseiller dans les établissements du réseau de l'UQ :

- les processus d'analyse et de décision en matière de RAC sont très variés d'une université à l'autre et même à l'intérieur d'un même établissement. De plus, dans la plupart des universités, il y a un manque de ressources et d'outils pour traiter les demandes, et ce, à partir d'un processus structuré et formalisé tel que suggéré dans le cadre technique;
- la RAC permet de soutenir les efforts visant à réduire les obstacles limitant l'accès à l'éducation postsecondaire. Dans un contexte de forte concurrence, l'accessibilité à la RAC et la rapidité des réponses exigée par les personnes faisant une demande de RAC deviennent des enjeux importants pour les universités du réseau de l'UQ;

---

<sup>6</sup> Conscients que les établissements du réseau bénéficient d'une grande autonomie et que des mécanismes de RAC peuvent déjà être mis en place dans certains établissements, les membres du GRAC tiennent à préciser que les ressources identifiées à l'implantation du cadre technique peuvent être des ressources existantes, des ressources à développer ou encore, de nouvelles ressources.



- dans le but d'assurer le transfert des connaissances du personnel de soutien administratif ainsi que des intervenants académiques (directeurs de module, de programme, etc.), les membres du GRAC sont d'avis que le conseiller en RAC pourrait collaborer à la mise en place de mécanismes de transfert des connaissances permettant alors de contribuer à un service accessible et de qualité dans les universités;
- la RAC est un processus peu connu des étudiants et peu de sites Web des établissements du réseau de l'UQ en font la mention ainsi que la promotion.

Par conséquent, les membres du GRAC sont convaincus que la réussite de la mise en place d'un « [...] ensemble diversifié de moyens structurants pour assurer l'accès à des services de RAC dans chaque région du Québec » (MEQ, 2002a), nécessite la contribution d'un conseiller en RAC au sein des établissements du réseau de l'UQ. De plus, ils privilégient le partage d'expertise, notamment par la mise en place d'une communauté de pratiques, et désirent valoriser la formation des intervenants en RAC.

Aussi, les membres du GRAC ont identifié des ressources et des moyens susceptibles de favoriser l'accessibilité et la promotion de la RAC, l'implantation du cadre technique et l'assistance à tous les intervenants. Ces ressources et moyens répondraient également à des besoins exprimés par les personnes rencontrées dans les établissements du réseau de l'UQ et pourraient être :

- un site Internet destiné aux personnes intéressées à faire une demande et aux divers intervenants;
- un centre de documentation en ligne dédié à la RAC et permettant de recenser l'ensemble des publications en lien avec l'apprentissage tout au long de la vie;
- des moyens pour faciliter l'échange d'information concernant les cours crédités et les acquis extrascolaires;
- des outils à élaborer pour des fins informationnelles, promotionnelles, d'accompagnement, d'évaluation, de gestion et de suivi.

#### 4. FINANCEMENT DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Le traitement de la RAC dans les établissements génère des coûts significatifs, mais difficiles à déterminer, car ils dépendent de plusieurs facteurs comme l'ampleur de la demande (nombre de crédits demandés), la base de la demande (extrascolaire, collégiale, cours universitaires et autres) et le lieu de provenance de l'étudiant. De plus, les pratiques en ce qui concerne la façon de traiter les RAC varient d'une université à l'autre. Ce processus génère donc des coûts qui peuvent être différents et il est très difficile, dans ce contexte, d'arriver à une « moyenne des moyennes » qui soit utilisable en pratique.

Dans ce contexte, les membres du GRAC ont privilégié une approche consistant à faire ressortir les grandes étapes de la RAC en tenant compte, de la réalité d'une constituante du réseau, soit celle de l'Université du Québec à Rimouski. Pour simplifier les choses, il a été convenu de mesurer un coût moyen par personne faisant une demande de RAC en tenant compte du type de reconnaissance (ententes DEC-BAC, passerelles, cours universitaires effectués dans des universités québécoises ou

non, expérience en milieu de travail, formation non-créditée ou bénévolat). Le coût moyen a donc été séparé selon le type de reconnaissance demandée par candidat et varie de 109 \$ à 475 \$.

#### 4.1 Sources de financement

Le MELS ne s'est pas véritablement engagé financièrement en ce qui concerne la RAC dans les universités comme c'est le cas pour les collèges qui bénéficient depuis quelques années de budgets spécifiques dans le cadre d'une enveloppe fermée consentie par le MELS. Le fait que le réseau collégial reçoive un tel soutien peut servir d'argument de taille pour justifier un appui de même nature au bénéfice des universités. Par ailleurs, on pourrait souhaiter que les employeurs québécois, qu'ils soient publics ou privés, investissent encore davantage en formation continue créditée compte tenu des avantages qu'ils pourraient tirer d'une accessibilité encore plus grande de leur personnel à des formations qualifiantes de haut niveau. Cependant et à moins d'un virage majeur à court terme, c'est bien davantage du côté de l'État qu'il faut encore chercher des appuis financiers nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie et à la RAC. Ainsi, quatre options pourraient être envisagées, soit :

- 1) la révision de la formule de financement des effectifs étudiants pour tenir compte des besoins en formation continue et en RAC;
- 2) de nouveaux investissements ciblés et/ou une nouvelle répartition des enveloppes existantes;
- 3) l'amélioration de l'aide financière favorisant le retour aux études;
- 4) l'amélioration de la fiscalité reliée à la poursuite d'études.

Considérant leurs champs de responsabilités, on pourrait entrevoir que d'autres ministères voient un intérêt à s'impliquer financièrement puisqu'ils servent des clientèles pouvant tirer avantage d'une formation créditée de niveau universitaire (ex. : MESS et MCCI).

### 5. PROPOSITION DE FINANCEMENT

Conscients que le financement est l'un des aspects les plus importants pour la mise en place d'un processus crédible de RAC, les membres du GRAC proposent que la Commission de l'enseignement et de la recherche (CER) adopte, dans le cadre d'un projet pilote de cinq ans, la proposition qu'un financement partagé (MELS et étudiants) soit consenti aux établissements du réseau de l'UQ. Pendant cette période, ces établissements s'engagent à évaluer les différents mécanismes mis en place pour la reconnaissance des acquis, les coûts qui y sont reliés, l'impact de la RAC sur la réussite des étudiants et sur l'accès au diplôme.

#### 5.1 Principes

Les membres du GRAC proposent les principes suivants pour le financement de la RAC dans le réseau de l'Université du Québec :

- 1) que le financement de la RAC soit assumé par les différents acteurs au niveau universitaire, soit les étudiants et le MELS;
- 2) que l'étudiant, étant le premier bénéficiaire de la RAC, assume une part du financement de ce service. Nous proposons que le demandeur de RAC assume 25 % ou 50 % des



- droits de scolarité exigés aux étudiants pour le financement du service, selon le type de reconnaissance (RAS<sup>7</sup>, RAEC<sup>8</sup>);
- 3) que le financement du MELS corresponde à un pourcentage du financement total (subvention à l'enseignement et subvention au soutien à l'enseignement)<sup>9</sup> reçu par les établissements universitaires pour un cours de 1<sup>er</sup> cycle, et ce, en fonction des familles de financement et du type de reconnaissance (RAS, RAEC);
  - 4) que le financement de la RAC, quel que soit le cycle d'études, soit attribué seulement pour les cours reconnus.

## 5.2 Financement des coûts de développement et d'implantation

Assurer une réponse adéquate aux demandes de reconnaissance des acquis, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et d'accessibilité aux études supérieures, nécessite dans le réseau de l'UQ des investissements importants pour, entre autres, le développement et la mise en place d'outils qui assureront un processus efficace de gestion (site Internet, outils informationnels, outils d'évaluation des connaissances et des compétences, etc.). Il est proposé que ces coûts soient assumés par les établissements membres du réseau de l'UQ et par le MELS dans une proportion de 50 % chacun.

Il est également proposé de demander une contribution additionnelle de 50 000 \$ par année au MELS afin d'évaluer les différents mécanismes mis en place pour la RAC de même que les coûts qui y sont reliés, de mesurer les impacts sur la réussite étudiante et l'accessibilité au diplôme.

**Tableau 1**  
**Synthèse de la proposition de financement**

	Étudiant	MELS	
		Minimum	Maximum
Frais d'analyse préliminaire (remboursables lors de la confirmation d'inscription)	Montant déterminé par l'établissement universitaire	Aucun financement	Aucun financement
RAS du collégial	Aucuns frais	Aucun financement	Aucun financement
RAS (Réseau de l'Université du Québec)	Aucuns frais	Aucun financement	Aucun financement
RAS universitaire québécois (hors réseau de l'Université du Québec)	Montant déterminé par l'établissement universitaire	Aucun financement	Aucun financement
RAS hors Québec (excluant les étudiants diplômés des autres provinces canadiennes et en provenance des États-Unis)	(25 % des droits de scolarité) 50 \$ / cours <sup>10</sup>	(25 % du financement régulier d'un cours de 1 <sup>er</sup> cycle) 128 \$	297 \$
Reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences (RAEC) <sup>11</sup>	(50 % des droits de scolarité) 98 \$ / cours	(50 % du financement régulier d'un cours de 1 <sup>er</sup> cycle) 256 \$	595 \$

<sup>7</sup> RAS : Reconnaissance des acquis scolaires (terminologie utilisée par le Ministère dans le cadre du financement de la RAC du collégial).

<sup>8</sup> RAEC : Reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences.

<sup>9</sup> Correspond aux droits de scolarité de 65.60 \$ par crédit, applicables à l'automne 2009 et à la subvention de base pour l'enseignement de 3,480.47 \$ et au soutien à l'enseignement de 1,645.37 \$ appliqués en 2009-2010.

<sup>10</sup> Un cours équivaut à trois crédits.

<sup>11</sup> La reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences (RAEC) est la terminologie utilisée par le Ministère dans le cadre du financement de la RAC au collégial.

## 6. RECOMMANDATIONS

- compte tenu de l'importance que les membres du GRAC accordent au projet de *Charte sur l'apprentissage tout au long de la vie* ainsi qu'à sa valeur en tant qu'assise des actions à entreprendre pour permettre aux établissements du réseau de l'UQ d'aller au-delà de ce qui se fait actuellement;
- compte tenu que chacun des établissements du réseau de l'UQ fait déjà depuis un bon nombre d'années de la RAC et que les membres du GRAC ont constaté que ces établissements ont déjà des pratiques et des règles (formelles ou non formelles);
- conscient que le cadre technique proposé pourra être utilisé avec flexibilité tout en assurant une certaine cohérence;
- reconnaissant qu'un financement adéquat de la RAC devient un enjeu crucial qui permettra aux établissements du réseau de l'UQ d'aller au-delà de ce qui se fait actuellement.

Les membres du GRAC recommandent, une fois le rapport déposé et adopté par la CER :

- que la *Charte pour l'apprentissage tout au long de la vie* soit adoptée par chacun des établissements du réseau de l'UQ;
- que chacun des établissements du réseau de l'UQ s'approprie le cadre technique;
- que la CER puisse s'approprier la proposition de financement pour la RAC et qu'elle appuie les démarches nécessaires auprès des instances ministérielles concernées.

## Conclusion

Même s'il demeure un projet ambitieux, les membres du GRAC sont convaincus et motivés par le rôle crucial que joue l'apprentissage tout au long de la vie, car il permet de faire face aux enjeux aux défis planétaires et éducatifs (UNESCO, 2009b). Il permet également d'apporter aux personnes les connaissances, les capacités ainsi que les compétences nécessaires pour exercer leur rôle de citoyen. Aussi, il importe de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des clientèles et pour tenir compte des divers modes d'apprentissage souvent effectués dans des lieux variés.

C'est dans cette perspective que les établissements du réseau de l'UQ ont mis en commun leur expertise pour entreprendre, au cours de l'année 2009-2010, une série de travaux dans le but d'harmoniser les pratiques dans le réseau, d'assurer une certaine cohérence et d'établir des standards de qualité ayant en commun des principes. Ces travaux ont conduit à la rédaction d'un rapport dans lequel un projet de *Charte de l'apprentissage tout au long de la vie*, un cadre technique pour la RAC ainsi qu'une proposition de financement sont présentés.

Parallèlement aux recommandations présentées précédemment, les membres du GRAC désirent poursuivre, au cours de l'année 2010-2011, leurs travaux pour approfondir la notion d'acquis extrascolaires, élaborer des outils d'évaluation pour le cadre technique, mettre en commun certains outils, préparer la mise en place de la communauté de pratiques, soutenir les établissements du réseau dans l'embauche d'une personne-ressource en RAC ou dans la répartition des ressources déjà existantes, etc. Si la CER donne son aval, les membres du GRAC élaboreront un échéancier d'opérationnalisation des travaux à effectuer pour la prochaine année.